QVATRIE'ME LETTRE
ESCRITE A VN PROVINCIAL
PAR VN DE SES AMIS.

De Paris le 25. Février 1656.

MONSIEVR,

Il n'est rien tel que les Iesuites. I'ay bien veu des Iacobins, des Docteurs, & de toute sorte de gens, mais vne pareille visite manquoit à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent tousiours mieux dans leur source. I'en ay donc veu vn des plus habiles, & i'y estois accompagné de mon fidele Iansenisté qui fut auec moy aux Iacobins. Et comme ie souhaittois particulierement d'estre èclaircy sur le sujet d'vn different qu'ils ont auec les Iansenistes touchant ce qu'ils appellent *la grace actuelle*, je dis à ce bon Pere; Que ie luy serois fort obligé s'il vouloit m'en instruire, que ie ne sçauois pas seulemenr ce que ce terme signifioit: & ie le priay de me l'expliquer. Tres volonriers, me dit-il, car i'aime les gens curieux: En voicy la definition. Nous appellons *grace actuelle, vne inspiration de Dieu par laquelle il nous fait connoistre sa volonté, & par laquelle il nous excite à la vouloir accomplir.* Et en quoy, luy dis-ie, estes-vous en dispute auec les Iansenistes sur ce suiet? C'est, me répondit-il, en ce que nous voulons que Dieu donne des graces actuelles à tous les hommes à chaque tenration, parce que nous soustenons que si l'on n'auoit pas à chaque tentation la grace actuelle pour n'y point pecher, quelque peché que l'on commist, il ne pourroit iamais estre imputé. Et les Iansenistes disent au conrraire, que les pechez commis sans grace actuelle ne laissent pas d'estre impurez. Mais ce sont des resueurs. I'entreuoyois ce qu'il vouloit dire, mais pour le luy faire encore expliquer plus clairement, ie luy dis: Mon Pere, ce mot de *grace actuelle* me broüille; ie n'y suis pas accoustumé: si vous auiez la bonré de me dire la mesme chose sans vous seruir de ce terme, vous m'obligeriez infiniment. Ouy, dit le Pere, c'est à dire que vous voulez que ie substituë la definition à la place du definy, cela ne change iamais le sens du discours, ie le veux bien. Nous soûtenons donc comme vn principe indubitable, *qu'vne action ne peut estre imputée à peché, si Dieu ne nous donne auant que de la commettre, la connoissance du mal qui y est, & vne inspiration qui nous excite à l'euiter*, m'entendez-vous maintenant?

Estonné d'vn tel discours, selon lequel tous les pechez de surprise, &

Digitized by Google

ceux qu'on fait dans vn entier oubly de Dieu, ne pourroient estre imputez, ie me tournay vers mon Iansеniste, & ie connus bien à sa façon qu'il n'en croyoit rien. Mais comme il ne respondoit mot, ie dis à ce Pere : Ie voudrois mon Pere, que ce que vous dites fust bien veritable, & que vous en eussiez de bonnes preuues. En voulez-vous, me dit-il aussi-tost ? Ie m'en vay vous en fournir, & des meilleures ; laissez-moy faire. Sur cela il alla chercher ses liures. Et ie dis cependant à mon amy : Y en a-t'il quelqu'autre qui parle comme celuy-cy ? Cela vous est-il si nouueau, me répondit-il ? Faites estat que iamais les Peres, les Papes, les Conciles, ny l'Escriture, ny aucun liure de pieté, mesme dans ces derniers temps, n'ont parlé de cette sorte : mais que pour des Casuites, & des nouueaux Scholastiques, il vous en apportera vn beau nombre. Mais quoy, luy dis-ie, ie me mocque de ces auteurs là, s'ils sont contraires à la Tradition. Vous auez raison, me dit-il. Et à ces mots le bon Pere arriua chargé de liures ; Et m'offrant le premier qu'il tenoit : Lisez, me dit-il, la Somme des Pechez du Pere Bauny que voicy, & de la cinquiéme edition encore, pour vous monstrer que c'est vn bon liure. C'est dommage, me dit tout bas mon Iansеniste, que ce liure là ait esté condamné à Rome, & par les Euesques de France. Voyez, me dit le Pere, la page 906. Ie leus donc, & ie trouuay ces paroles : *Pour pecher & se rendre coupable deuant Dieu, il faut sçauoir que la chose qu'on veut faire ne vaut rien, ou au moins en douter, craindre, ou bien iuger que Dieu ne prend plaisir à l'action à laquelle on s'occupe, qu'il l'a defend, & nonobstant la faire, franchir le sault, & passer outre.*

Voila qui commence bien, luy dis-ie : Voyez cependant, me dit-il, ce que c'est que l'enuie. C'estoit sur cela que M. Hallier, auant qu'il fut de nos amis, se mocquoit du P. Bauny, & luy appliquoit ces paroles *Ecce qui tollit peccata mundi ; Voila celuy qui oste les pechez du monde.* Il est vray, luy dis-ie, que voila vne redemption toute nouuuelle selon le P. Bauny.

En voulez-vous, adjousta-t'il, vne autorité plus authentique : Voyez ce liure du P. Annat. C'est le dernier qu'il a fait contre M. Arnauld, lisez la page 34. où il y a vne oreille, & voyez les lignes que i'ay marquées auec du crayon : elles sont toutes d'or. Ie leus donc ces termes. *Celuy qui n'a aucune pensée de Dieu ny de ses pechez, ny aucune apprehension*, c'est à dire, à ce qu'il me fit entendre, aucune connoissance, *de l'obligation d'exercer des actes d'amour de Dieu ou de contrition, n'a aucune grace actuelle pour exercer ces actes, mais il est vray aussi qu'il ne fait aucun peché en les omettant, & que s'il est damné ce ne sera pas en punition de cette omission.* Et quelques lignes plus bas : *Et on peut dire la mesme chose d'vne coûpable commission.*

Voyez-vous, me dit le Pere, comment il parle des pechez d'omission, & de ceux de commission. Car il n'oublie rien : qu'en dittes-vous ? O que cela me plaist, luy respondis-je, que i'en vois de belles consequences : Ie perce déja dans les suittes : que de mysteres s'offrent à moy ! Ie vois sans comparaison plus de gens iustifiez par cette ignorance, & cet oubly de Dieu, que par la Grace, & les Sacremens. Mais mon Pere ne me donnez-vous point vne fausse ioye ? N'est-ce point icy quelque chose de semblable à cette

Digitized by Google

suffisante qui ne suffit pas ? I'apprehende furieusement le *Distinguo*, I'y ay esté déja attrapé ; parlez-vous sincerement ? Comment, dit le Pere en s'echauffant : Il n'en faut pas railler. Il n'y a point icy d'equiuoque. Ie n'en raille pas, luy dis-je : mais c'est que ie crains à force de desirer.

Voyez donc, me dit-il, pour vous en mieux assurer, les écrits de M[r] le Moyne, qui l'a enseigné en pleine Sorbonne. Il l'a appris de nous à la verité, mais il l'a bien demeslé. O qu'il l'a fortement estably ! Il enseigne que pour faire qu'vne action *soit peché* il faut que *toutes ces choses se passent dans l'ame.* Lisez, & pesez chaque mot ; ie leus donc en Latin ce que vous verrez icy en François. 1. *D'vne part Dieu répand dans l'ame quelque amour qui la panche vers la chose commandée, & de l'autre part la concupiscence rebelle la sollicite au contraire.* 2. *Dieu luy inspire la connoissance de sa foiblesse.* 3. *Dieu luy inspire la connoissance du Medecin qui la doit guerir.* 4. *Dieu luy inspire le desir de sa guerison.* 5. *Dieu luy inspire le desir de le prier & d'implorer son secours.*

Et si toutes ces choses ne se passent dans l'ame, dit le Iesuite, l'action n'est pas proprement peché & ne peut estre imputée, comme M. le Moyne le dit en ce mesme endroit, & dans toute la suitte.

En voulez-vous encore d'autres autoritez ? en voicy : Mais toutes modernes, me dit doucement mon Iansenistte. Ie le voy bien, dis-je, & en m'adressant à ce Pere, ie luy dis. O mon Pere, le grand bien que voicy pour des gens de ma connoissance, il faut que ie vous les amene. Peut-estre n'en auez-vous gueres veu qui ayent moins de pechez, car ils ne pensent iamais à Dieu ; les vices ont preuenu leur raison : *Ils n'ont iamais connu ny leur infirmité, ny le Medecin qui la peut guerir. Ils n'ont iamais pensé à desirer la santé de leur ame, & encore moins à prier Dieu de la leur donner* : de sorte qu'ils sont encore dans l'innocence baptismale, selon M. le Moyne. *Ils n'ont iamais eu de pensée d'aymer Dieu, ny d'estre contrits de leurs pechez*, de sorte que selon le P. Annat, ils n'ont commis aucun peché par le defaut de Charité & de Penitence : leur vie est dans vne recherche continuelle de toutes sortes de plaisirs, dont iamais le moindre remords n'a interrompu le cours. Tous ces excez me faisoient croire leur perte assurée. Mais, mon Pere, vous m'apprenez, que ces mesmes excez rendent leur salut assuré. Beny soyez-vous mon Pere, qui iustifiez ainsi les gens. Les autres apprennent à guerir les ames par des austeritez penibles ; mais vous monstrez que celles qu'on auroit crû le plus desesperément malades se portent bien. O la bonne voye pour estre heureux en ce monde & en l'autre ! I'auois toûjours pensé qu'on pechast d'autant plus, qu'on pensoit le moins à Dieu : Mais à ce que ie vois quand on a pû gaigner vne fois sur soy de n'y plus penser du tout, toutes choses deuiennent pures pour l'auenir. Point de ces pecheurs à demy, qui ont quelque amour pour la vertu : Ils seront tous damnez ces demy pecheurs. Mais pour ces francs pecheurs, pecheurs endurcis, pecheurs sans meslange, pleins & acheuez, l'Enfer ne les tient pas : Ils ont trompé le Diable à force de s'y abandonner.

Le bon Pere qui voyoit assez clairement la liaison de ces consequences auec son principe, s'en eschapa adroitement, & sans se fascher, ou par douceur ou par prudence ; il me dit seulement. Afin que vous entendiez com-

Digitized by Google

ment nous sauuons ces inconueniens, sçachez que nous disons bien, que ces impies dont vous parlez seroient sans peché s'ils n'auoient iamais eu de pensées de se conuertir, ny de desirs de se donner à Dieu. Mais nous soutenons qu'ils en ont tous : & que Dieu n'a iamais laissé pecher vn homme sans luy donner auparauant la veuë du mal qu'il va faire, & le desir, ou d'euiter le peché, ou au moins d'implorer son assistance pour le pouuoir euiter, & il n'y a que les Iansenistes qui disent le contraire.

Et quoy mon Pere, luy repartis-je, est-ce là l'heresie des Iansenistes, de nier qu'à chaque fois qu'on fait vn peché, il vient vn remords troubler la conscience, malgré lequel on ne laisse pas de *franchir le sault & de passer outre,* cõme dit le P. Bauny? c'est vne assez plaisante chose d'estre Heretique pour cela. Ie croyois bien qu'on fust damné pour n'auoir pas de bonnes pensées, mais qu'on le soit pour ne pas croire que tout le monde en a, vrayement ie ne le pensois pas. Mais mon Pere, ie me tiens obligé en conscience de vous desabuser, & de vous dire qu'il y a mille gens qui n'ont point ces desirs; qui pechent sans regret, qui pechent auec ioye, qui en font vanité. Et qui peut en sçauoir plus de nouuelles que vous? Il n'est pas que vous ne confessiez quelqu'vn de ceux dont ie parle : car c'est parmy les personnes de grande qualité qu'il s'en rencontre d'ordinaire. Mais prenez garde, mon Pere, aux dangereuses suittes de vostre maxime. Ne remarquez-vous pas quel effet elle peut faire dans ces libertins qui ne cherchent qu'à douter de la Religion? Quel pretexte leur en offrez-vous, quand vous leur dites comme vne verité de foy qu'ils sentent à chaque peché qu'ils commettent vn auertissement & vn desir interieur de s'en abstenir. Car n'est-il pas visible qu'estant conuaincus par leur propre experience de la fausseté de vostre doctrine en ce poinct que vous dites estre de foy, ils en estendront la consequence à tous les autres. Ils diront que si vous n'estes pas veritables en vn article vous estes suspects en tous: & ainsi vous les obligerez à conclure, ou que la Religion est fausse, ou du moins que vous en estes mal instruits.

Mais mon second soutenant mon discours luy dit. Vous feriez bien, mon Pere, pour conseruer vostre doctrine, de n'expliquer pas aussi nettement que vous nous auez fait, ce que vous entendez par grace *actuelle.* Car comment pourriez-vous declarer ouuertement sans perdre toute creance dans les esprits: *Que personne ne peche qu'il n'ayt auparauant la connoissance de son infirmité, celle du Medecin, le desir de la guerison & celuy de la demander à Dieu.* Croira-t'on sur vostre parole, que ceux qui sont plongez dans l'auarice, dans l'impudicité, dans les blasphemes, dans le duel, dans la vengeance, dans les vols, dans les sacrileges, ayent des veritables desirs d'embrasser la chasteté, l'humilité, & les autres vertus Chrestiennes?

Pensera-t'on que ces Philosophes, qui vantoient si hautement la puissance de la nature, en connussent l'infirmité & le Medecin? Direz-vous que ceux qui soutenoient comme vne maxime assurée *que Dieu ne donne point la vertu, & qu'il ne s'est iamais trouué personne qui la luy ait demandée,* pensassent à la luy demander eux-mesmes?

Qui pourra croire que les Epicuriens qui nioient la prouidence Diuine eussent des mouuemens de prier Dieu? eux qui disoient *que c'estoit luy*

faire iniure de l'implorer dans nos besoins, comme s'il eust esté capable de s'amuser à penser à nous.

Et enfin comment s'imaginer que les Idolatres & les Athées ayent dans toutes les tentations qui les portent au peché, c'est à dire vne infinité de fois en leur vie, le desir de prier le veritable Dieu qu'ils ignorent, de leur donner les veritables vertus qu'ils ne connoissent pas?

Oüy, dit le bon Pere, d'vn ton resolu, nous le dirons, & plûtost que de dire qu'on peche sans auoir la veuë que l'on fait mal, & le desir de la vertu contraire, nous soutiendrons que tout le monde, & les Impies & les Infideles ont ces inspirations & ces desirs à chaque tentation. Car vous ne sçauriez me monstrer, au moins par l'Escriture, que cela ne soit pas.

Ie pris la parole à ce discours, pour luy dire : Et quoy, mon Pere, faut-il recourir à l'Escriture pour monstrer vne chose si claire? Ce n'est pas icy vn point de foy, ny mesme de raisonnement. C'est vne chose de fait. Nous le voyons, nous le sçauons, nous le sentons.

Mais mon Ianseniste se tenant dans les termes que le Pere auoit prescrits, luy dit ainsi. Si vous voulez, mon Pere, ne vous rendre qu'à l'Escriture, i'y consens : mais au moins ne luy resistez pas, & puis qu'il est escrit, *que Dieu n'a pas reuelé ses iugemens aux Gentils, & qu'il les a laissez errer dans leurs voyes*, ne dites pas que Dieu a éclairé ceux que les Liures sacrez nous assurent *auoir esté abandonnez dans les tenebres & dans l'ombre de la mort.*

Ne vous suffit-il pas, pour entendre l'erreur de vostre principe, de voir que S. Paul se dit *le premier des Pecheurs* pour vn peché, qu'il declare auoir commis *par ignorance, & auec zele*?

Ne suffit-il pas de voir par l'Euangile, que ceux qui crucifioient I. C. auoient besoin du pardon qu'il demandoit pour eux, quoy qu'ils ne connussent point la malice de leur action : & qu'ils ne l'eussent iamais faite selon S. Paul, s'ils en eussent eu la connoissance?

Ne suffit-il pas que Iesus-Christ nous auertisse, qu'il y aura des persecuteurs de l'Eglise qui croiront rendre seruice à Dieu en s'efforçant de la ruïner, pour nous faire entendre, que ce peché, qui est le plus grand de tous selon l'Apostre, peut estre commis par ceux qui sont si esloignez de sçauoir qu'ils pechent, qu'ils croyroient pecher en ne le faisant pas? Et enfin ne suffit-il pas que I. C. luy-mesme nous ayt appris qu'il y a deux sortes de pecheurs, dont les vns pechent auec connoissance, & les autres sans connoissance ; & qu'ils seront tous chastiez quoy qu'à la verité differemment?

Le bon Pere pressé par tant de tesmoignages de l'Escriture à laquelle il auoit eu recours, commença à lascher le pied, & laissant pecher les impies sans inspiration, il nous dit : Au moins vous ne nierez pas que les Iustes ne pechent iamais sans que Dieu leur donne .... Vous reculez, luy dis-ie en l'interrompant, vous reculez, mon Pere, & vous abandonnez le principe general, & voyant qu'il ne vaut plus rien à l'égard des pecheurs, vous voudriez entrer en composition, & le faire au moins subsister pour les justes. Mais cela estant, i'en voy l'vsage bien racourcy, car il ne seruira plus à gueres de gens. Et ce n'est quasi pas la peine de vous le disputer.

Mais mon second qui auoit, à ce que ie croy, estudié toute cette question

le matin mesme, tant il estoit prest sur tout, luy respondit. Voilà mon Pere le dernier retranchement où se retirent ceux de vostre party qui ont voulu entrer en dispute : Mais vous y estes aussi peu en assurance. L'exemple des Iustes ne vous est pas plus fauorable. Qui doute qu'ils ne tombent souuent dans des pechez de surprise sans qu'ils s'en apperçoiuent ? N'apprenons-nous pas des Saints mesmes combien la concupiscence leur tend de pieges secrets, & combien il arriue ordinairement, que quelques sobres qu'ils soient, ils donnent à la volupté ce qu'ils pensent donner à la seule necessité, comme S. Augustin le dit de soy-mesme dans ses Confessions ?

Combien est-il ordinaire de voir les plus zelez s'emporter dans la dispute à des mouuemens d'aigreur pour leur propre interest, sans que leur conscience leur rende sur l'heure d'autre tesmoignage, sinon qu'ils agissent de la sorte pour le seul interest de la verité, & sans qu'ils s'en apperçoiuent quelquefois que long-temps apres.

Mais que dira-t'on de ceux qui se portent auec ardeur à des choses effectiuement mauuaises, parce qu'ils les croyent effectiuement bonnes : comme l'histoire Ecclesiastique en donne des exemples : ce qui n'empesche pas, selon les Peres, qu'ils n'ayent peché dans ces occasions ?

Et sans cela comment les Iustes auroient-ils des pechez cachez ? comment seroit-il veritable, que Dieu seul en connoist & la grandeur, & le nombre ? que personne ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine, & que les plus Saints doiuent toûjours demeurer dans la crainte & dans le tremblement, quoy qu'ils ne se sentent coûpables en aucune chose, comme S. Paul le dit de luy-mesme.

Conceuez donc, mon Pere, que les exemples & des iustes & des pecheurs renuersent également cette necessité que vous supposez pour pecher, de connoistre le mal & d'aymer la vertu contraire, puisque la passion que les impies ont pour les vices, tesmoigne assez qu'ils n'ont aucun desir pour la vertu : & que l'amour que les Iustes ont pour la vertu tesmoigne hautement qu'ils n'ont pas toûjours la connoissance des pechez qu'ils commettent chaque iour selon l'Escriture.

Et il est si veritable que les Iustes pechent en cette sorte, qu'il est rare que les grands Saints pechent autrement. Car comment pourroit-on conceuoir que ces ames si pures qui fuyent auec tant de soin & d'ardeur les moindres choses qui peuuent déplaire à Dieu aussi-tost qu'elles s'en aperçoiuent, & qui pechent neantmoins plusieurs fois chaque iour, eussent à chaque fois auant que de tomber, *la connoissance de leur infirmité en cette occasion ; celle du Medecin, le desir de leur santé, & celuy de prier Dieu de les secourir*, & que malgré toutes ces inspirations, ces ames si zelées *ne laissassent pas de passer outre*, & de commettre le peché ?

Concluez donc, mon Pere, que ny les pecheurs, ny mesme les plus iustes n'ont pas toûjours ces connoissances, ces desirs, & toutes ces inspirations toutes les fois qu'ils pechent, c'est à dire pour vser de vos termes, qu'ils n'ont pas toûjours la grace actuelle dans toutes les occasions où ils pechent. Et ne dites plus auec vos nouueaux auteurs qu'il est impossible qu'on peche quand on ne connoist pas la iustice; mais dites plustost auec S. Augustin, & les anciens

Peres qu'il est impossible qu'on ne peche pas quand on ne connoist pas la justice : *Necesse est vt peccet à quo ignoratur iustitia.*

Le bon Pere se trouuant aussi empesché de soutenir son opinion au regard des iustes qu'au regard des pecheurs, ne perdit pas pourtant courage. Et apres auoir vn peu resué ; Ie m'en vas bien vous conuaincre, nous dit-il. Et reprenant son P. Bauny à l'endroit mesme qu'il nous auoit monstré ; Voyez, voyez la raison sur laquelle il establit sa pensée. Ie sçauois bien qu'il ne manquoit pas de bonnes preuues. Lisez ce qu'il cite d'Aristote ; & vous verrez qu'apres vne autorité si expresse, il faut brûler les liures de ce Prince des Philosophes, ou estre de nostre opinion. Escoutez donc les principes qu'establit le P. Bauny : Il dit premierement *qu'vne action ne peut estre imputée à blasme lors qu'elle est inuolontaire.* Ie l'auoüe, luy dit mon amy. Voilà la premiere fois, leur dis-je, que ie vous ay veus d'accord. Tenez-vous en là, mon Pere, si vous m'en croyez. Ce ne seroit rien faire, me dit-il. Car il faut sçauoir quelles sont les conditions necessaires pour faire qu'vne action soit volontaire. I'ay bien peur respondis-je, que vous ne vous broüilliez là dessus. Ne craignez point, dit-il, cecy est seur. Aristote est pour moy. Escoutez bien ce que dit le P. Bauny : *Afin qu'vne action soit volontaire, il faut qu'elle procede d'homme qui voye, qui sçache, qui penetre ce qu'il y a de bien & de mal en elle. Voluntarium est, dit-on communement auec le Philosophe*, (vous sçauez bien que c'est Aristote, me dit-il, en me serrant les doigts) *quod fit à principio cognoscente singula, in quibus est actio : si bien que quand la volonté à la volée & sans discussion se porte à vouloir ou abhorrer, faire ou laisser quelque chose, auant que l'entendement ait pû voir s'il y a du mal à la vouloir ou à la fuir, la faire, ou la laisser, telle action n'est ny bonne ny mauuaise, d'autant qu'auant cette perquisition cette veuë & reflexion de l'esprit dessus les qualitez bonnes ou mauuaises de la chose à laquelle l'on s'occupe, l'action auec laquelle on la fait n'est volontaire.*

Et bien me dit le Pere, estes-vous content ? Il semble, repartis-je, qu'Aristote est de l'auis du P. Bauny ; mais cela ne laisse pas de me surprendre. Quoy, mon Pere, il ne suffit pas pour agir volontairement, qu'on sçache ce que l'on fait, & qu'on ne le fasse que parce qu'on le veut faire ? mais il faut de plus *que l'on voye, que l'on sçache, & que l'on penetre ce qu'il y a de bien & de mal dans cette action?* Si cela est il n'y a gueres d'actions volontaires dans la vie ; car on ne pense gueres à tout cela. Que de iuremens dans le ieu, que d'excez dans les débauches, que d'emportemens dans le Carnaual, qui ne sont point volontaires, & par consequent ny bons, ne mauuais, pour n'estre point accompagnez de ces *reflexions d'esprit sur les qualitez bonnes ou mauuaises* de ce que l'on fait ! Mais est-il possible, mon Pere, qu'Aristote ait eu cette pensée ? Car i'auois oüy dire que c'estoit vn habile homme. Ie m'en vas vous en éclaircir, me dit mon Iansenistе. Et ayant demandé au Pere la Morale d'Aristote, il l'ouurit au commencement du 3. liure, d'où le P. Bauny a pris les paroles qu'il en rapporte, & dit à ce bon Pere : Ie vous pardonne d'auoir creu sur la foy du P. Bauny, qu'Aristote ait esté de ce sentiment. Vous auriez changé d'auis si vous l'auiez leu vous mesme. Il est bien vray qu'il enseigne, *qu'afin qu'vne action soit volontaire, il faut connoistre les particularitez de cette action, singula in quibus est actio.* Mais qu'entend-il par

Digitized by Google

là, ſinon les circonſtances particulieres de l'action , ainſi que les exemples qu'il en donne, le iuſtifient clairement, n'en rapportant point d'autres que de ceux où l'on ignore quelqu'vne de ces circonſtances ; comme *d'vne perſonne qui voulant monſtrer vne machine en décoche vn dard qui bleſſe quelqu'vn ; & de Merope, qui tua ſon fils en penſant tuer ſon ennemy*, & autres ſemblables ?

Vous voyez donc par là quelle eſt l'ignorance qui rend les actions inuolontaires ; & que ce n'eſt que celle des circonſtances particulieres qui eſt appellée par les Theologiens, comme vous le ſçauez fort bien mon Pere, *l'ignorance du fait*. Mais quant à celle *du droit*, c'eſt à dire, quant à l'ignorance du bien & du mal qui eſt en l'action , de laquelle ſeule il s'agit icy, voyons ſi Ariſtote eſt de l'auis du P. Bauny. Voicy les paroles de ce Philoſophe. *Tous les meſchans ignorent ce qu'ils doiuent faire, & ce qu'ils doiuent fuyr. Et c'eſt cela meſme qui les rend meſchans & vitieux. C'eſt pourquoy on ne peut pas dire, que parce qu'vn homme ignore ce qu'il eſt à propos qu'il faſſe pour ſatisfaire à ſon deuoir, ſon action ſoit inuolontaire. Car cette ignorance dans le choix du bien & du mal ne fait pas qu'vne action ſoit inuolontaire, mais ſeulement qu'elle eſt vitieuſe. L'on doit dire la meſme choſe de celuy qui ignore en general les regles de ſon deuoir, puiſque cette ignorance rend les hommes dignes de blaſme, & non d'excuſe. Et ainſi l'ignorance qui rend les actions inuolontaires & excuſables, eſt ſeulement celle qui regarde le fait en particulier, & ſes circonſtances ſingulieres. Car alors on pardonne à vn homme, & on l'excuſe, & on le conſidere comme ayant agi contre ſon gré.*

Apres cela, mon Pere, direz-vous encore qu'Ariſtote ſoit de voſtre opinion ? Et qui ne s'eſtonnera de voir qu'vn Philoſophe Payen ait eſté plus eſclairé que vos Docteurs en vne matiere auſſi importante à toute la Morale & à la conduite meſme des ames, qu'eſt la connoiſſance des conditions qui rendent les actions volontaires ou inuolontaires, & qui enſuitte les excuſent ou ne les excuſent pas de peché ? N'eſperez donc plus rien , mon Pere, de ce Prince des Philoſophes, & ne reſiſtez plus au Prince des Theologiens qui decide ainſi ce poinct au l.1. de ſes Retr. c.15. *Ceux qui pechent par ignorance, ne font leur action que parce qu'ils la veulent faire, quoy qu'ils pechent ſans qu'ils veüillent pecher. Et ainſi ce peché meſme d'ignorance ne peut eſtre commis que par la volonté de celuy qui le commet, mais par vne volonté qui ſe porte à l'action, & non au peché ; ce qui n'empeſche pas neantmoins que l'action ne ſoit peché, parce qu'il ſuffit pour cela qu'on ait fait ce qu'on eſtoit obligé de ne point faire.*

Le Pere me parut ſurpris, & plus encore du paſſage d'Ariſtote, que de celuy de S. Auguſtin. Mais comme il penſoit à ce qu'il deuoit dire, on vint l'auertir que Madame la Mareſchale de ..... & Madame la Marquiſe de.... le demandoient. Et ainſi en nous quittant à la haſte : I'en parleray, dit-il, à nos Peres. Ils y trouueront bien quelque reſponſe. Nous en auons icy de bien ſubtils. Nous l'entendiſmes bien; & quand ie fus ſeul auec mon amy, ie luy témoignay d'eſtre eſtonné du renuerſement que cette doctrine apportoit dans la Morale. A quoy il me reſpondit: Qu'il eſtoit bien eſtonné de mon eſtonnement. Ne ſçauez-vous donc pas encore que leurs excez ſont beaucoup plus grands dans la Morale que dans la doctrine ? il m'en donna d'eſtranges exemples, & remit le reſte à vne autrefois ; I'eſpere que ce que i'en apprendray, ſera le ſujet de noſtre premier entretien. Ie ſuis, &c.

Digitized by Google